

Verser la taxe d'apprentissage aux Sciences d'Anglet et Pau

Investir dans nos formations c'est investir dans la formation de vos futurs collaborateurs

La Taxe d'Apprentissage (TA) est un impôt qui a pour but de faire participer les employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles. Les entreprises ont la possibilité de financer les formations diplômantes, de leur choix, nécessaires à leur développement. C'est une opportunité pour votre entreprises de valoriser localement l'utilisation de cet impôt.

Les dépenses effectuées avec l'argent de la taxe d'apprentissage sont encadrées et ne peuvent concerner que des investissements ayant un intérêt pédagogique incontestable, en lien avec la formation dispensée.

- * des équipements techniques de hautement performants ;
- * des outils numériques de pointe ;
- * des logiciels toujours plus performants cohérents avec les besoins des entreprises.
- * des travaux pratiques de terrain en lien avec la formation dispensée.



Comment verser votre taxe ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement auprès de votre OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage) avant le **28 février 2019** en mentionnant la formation vers laquelle vous souhaitez orienter votre investissement et notre code UAI : 0640218P.

« ***Il vous appartient de donner vos instructions d'affectation, pour vous assurer du bon fléchage de votre versement.***

Pensez à nous retourner également le bordereau de promesse de versement. Il nous permettra de vérifier que le paiement a bien été alloué à nos formations.

Pour plus de détails :

- * [Plaquette de la !\[\]\(039cd6b2e7148ba5690aa619b922c426_img.jpg\)taxe d'apprentissage d'Anglet \(pdf-212ko\)](#)
- *  [Bulletin de versement d'Anglet \(pdf-538ko\)](#)
- * [Plaquette de la !\[\]\(49f66b396e80c47181c1b6b90370748d_img.jpg\)taxe d'apprentissage de Pau \(pdf-213ko\)](#)
- *  [Bulletin de versement de Pau \(pdf-540ko\)](#)

Si vous optez pour un don en nature, vous devez adresser votre offre directement auprès de joelle.arriulou@univ-pau.fr

Nos formations habilitées à recevoir de la taxe au titre du hors quota

Sur Pau

Licences professionnelles (LP)

- * LP Sécurité des biens et des personnes : Animateur des systèmes de management de la sécurité
- * LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle (GPI)

Masters





- * Master chimie et sciences du vivant :
 - * Parcours sciences analytiques pour le vivant et l'environnement (SAV)
 - * Parcours évaluation, gestion et traitement des pollutions (EGTP)
 - * Parcours biologie moléculaire et microbiologie de l'environnement (BM)
- * Master électronique, énergie électrique, automatique :
 - * Parcours génie électrique et informatique industrielle (GEII)
- * Master Génie Pétrolier - Petroleum Engineering
- * Master informatique :
 - * Parcours Big Data
 - * Parcours technologie de l'internet (TI)
- * Master mathématiques et applications :
 - * Parcours mathématiques, modélisation et simulation (MMS)
 - * Parcours méthodes stochastiques et informatiques pour la décision (MSID)
- * Master sciences et génie des matériaux :
 - * Parcours chimie et physico-chimie des matériaux (CPCM)
 - * Parcours ingénierie des matériaux : élaboration, caractérisation, applications (IMECA)

Sur Anglet

Licences professionnelles (LP)

- * LP bâtiment et construction : parcours Management, reprise et création de PME BTP
- * LP Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement parcours aménagement et gestion des ressources en eau
- * LP Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement parcours Biologie appliquée aux écosystèmes exploités

Masters

- * Master électronique, énergie électrique, automatique : Parcours éco-ingénierie littoral 
- * Master informatique Parcours Systèmes Informatiques pour le Génie de Logistique Industrielle et des Services (SIGLIS) 
- * Master informatique Parcours Industry 4.0 
- * Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et l'environnement Parcours dynamique des écosystèmes aquatiques (DYNEA) 
- * Master sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et l'environnement Parcours Qualité des milieux aquatiques (QuaMA) 